

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

## Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-42

---

**NATURE :** AFFAIRES PEDAGOGIQUES  
**Objet :** Conditions générales de vente des prestations facturées en formation continue.

*Vu le code du commerce,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

Considérant les difficultés à réaliser le recouvrement des prestations de formation dans le champ de la formation professionnelle lorsque le stagiaire ne suit pas l'intégralité de la formation.

Nous proposons la mise en place de conditions générales de vente (CGV) afin de fixer les conditions dans lesquelles l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEP) s'engage à organiser une action de formation dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie et les engagements du stagiaire et du financeur en termes de paiement de cette prestation.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées en formation continue par l'IEP.

**Annexes :** Conditions générales de vente

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

**Décision du Conseil d'administration :** Modification approuvée.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration

